

## VILLE DE VILLENOY



### PÔLE EDUCATION

#### RENTRÉE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2026-2027

**DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 15 AVRIL 2026**

**De 8H30 à 10h30 et de 16h00 à  
18h00 (lundi, mardi mercredi et  
jeudi)**

**De 8H30 à 10h30 (le vendredi)**

**De 8H30 à 12h00 (le samedi)**

#### **L'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE LA PETITE SECTION DE LA MATERNELLE ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS**

#### **DOCUMENTS A FOURNIR AU PÔLE EDUCATION**

- LA FICHE SANITAIRE DÛMENT REMPLIE ET SIGNÉE ([à télécharger sur le site : www.villenoy.fr](http://www.villenoy.fr))
- LA PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITÉ DES **PARENTS** RECTO/VERSO
- LA PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE **MOINS DE 3 MOIS**
- LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS DE L'ENFANT
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ENFANT (à agrafer à la fiche sanitaire)
- L'ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2026-2027 DE L'ENFANT
- LA PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE **COMPLET** OU UN ACTE DE NAISSANCE
- LA PHOTOCOPIE DU NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF OU L'AVIS D'IMPOSITION N-1 POUR LES NON-ALLOCATAIRES (si non communiqué, le tarif le plus élevé sera appliqué)
- JUGEMENT DE DIVORCE, ET/OU ATTESTATION OFFICIELLE DE SEPARATION, ET/OU ATTESTATION PERSONNE ISOLEE
- LE PAI (protocole d'Accueil Individualisé) OU LE RENOUVELLEMENT

**Attention : L'inscription scolaire est en deux temps :**

- 1- Première phase : Incription « Mairie » auprès du Pôle éducation
- 2- Seconde phase : Incription « Education Nationale » auprès de la directrice de l'école

## LE RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION PERISCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

### DOCUMENTS A FOURNIR AU PÔLE EDUCATION

- LA FICHE SANITAIRE DÛMENT REMPLIE ET SIGNÉE (**à télécharger sur votre portail familles à réception d'un courriel du pôle éducation**)
- LA PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DES PARENTS RECTO/VERSO
- LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS DE L'ENFANT
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ENFANT (**à agrafez à la fiche sanitaire**)
- L'ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE 2026-2027 DE L'ENFANT
- JUGEMENT DE DIVORCE, ET/OU ATTESTATION OFFICIELLE DE SEPARATION, ET/OU ATTESTATION PERSONNE ISOLEE
- LE PAI (protocole d'Accueil Individualisé) OU LE RENOUVELLEMENT

#### **POUR LES FUTURES PETITES SECTIONS**

- 1- Télécharger la fiche sanitaire et la liste des documents à fournir sur le **site internet de VILLENOY**
- 2- Remplir impérativement toutes les sections et signer le formulaire
- 3- Prendre rdv obligatoirement auprès du Pôle éducation pour déposer le dossier **complet (fiche sanitaire + documents à fournir)**.  
Tél : 01 83 61 04 72 / Adresse : 16 place PICARD 77124 Villenoy
- 4- **Récupérer l'attestation scolaire à remettre à la directrice de l'école pour la seconde phase d'inscription obligatoire : l'inscription pédagogique de l'Education Nationale**

#### **POUR LES MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 ET CM2**

- 1- Imprimer la **fiche sanitaire** que vous **recevrez par courriel**
- 2- Mettre à jour les informations au stylo et remplir impérativement toutes les sections
- 3- Déposer le dossier **complet (fiche sanitaire + documents à fournir)** dans la boîte aux lettres de la Mairie (4 rue de la Marne) ou le déposer au bureau du Pôle éducation aux horaires d'ouverture
- 4- **Pour les CP, à réception de votre dossier complet une attestation scolaire vous sera envoyé par courriel**  
**Attestation à remettre à la directrice de l'école pour la seconde phase d'inscription obligatoire : l'inscription pédagogique de l'Education Nationale**

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement **informatisé et non informatisé** par la Mairie de Villenoy sise au 4 rue de la Marne 77124 Villenoy pour la gestion des inscriptions scolaires.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une obligation légale à laquelle la Mairie est soumise aux articles L131-1 à L131-13 et Articles R131-1 à R131-4 du Code de l'éducation.

Les données sont transmises au pôle **Education et au service Enfance**. Les données sont conservées pendant **une année scolaire**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [education@villenoy.fr](mailto:education@villenoy.fr)

Si vous estimatez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.